



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT # 305-26 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, a adopté un règlement portant le numéro 305-26 abrogeant les règlements numéros 149-10 et 189-15 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 107, aux heures régulières de bureau.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 20 février 2026.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 20 février 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière